

de la Nature et de la Forêt

OBJECTIF DE LA FORMATION

Être capable de :

- piloter en sécurité une récolteuse forestière en s'adaptant aux contraintes environnementales et climatiques :
 - réaliser les opérations d'abattage des arbres
 - réaliser les opérations de façonnage
- optimiser l'utilisation de la récolteuse forestière :
 - prendre en main le chantier
 - effectuer les paramétrages et réglages de la machine
- effectuer la maintenance de la récolteuse forestière :
 - réaliser la maintenance préventive (entretiens périodiques)
 - réaliser la maintenance corrective
 - analyser les pannes

VOIES DE LA FORMATION

- Formation continue

PUBLIC VISÉ

- Demandeurs d'emploi
- Salariés actifs ou en reconversion professionnelle

PRÉ-REQUIS, CONDITIONS D'ADMISSION

- Avoir + de 18 ans
- Titulaire d'un des diplômes suivants :
 - Bac Pro Forêt – GMNF – Aménagement ou agroéquipement
 - BP mêmes métiers
 - BTS mêmes métiers
- (Possibilité de dérogation, nous consulter)
- Bonne aptitude physique
- Certificat médical (vaccinations à jour)
- Titulaire du permis de conduire
- Examen du dossier de candidature, entretien de motivation
- Tests de pré-requis (pour construire le parcours de formation)
- Se munir d'un CV à jour et d'une carte d'identité en cours de validité

STATUT DU STAGIAIRE – RÉMUNÉRATION

- Stagiaire de la formation professionnelle et continue
- Formation rémunérée selon l'âge et l'expérience professionnelle
- Possibilité de prise en charge du coût de la formation par le Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté

ÉQUIPEMENT

- Chaussures de sécurité montantes anti-coupure, pantalon de sécurité, casque forestier normés mis à disposition pour les stagiaires éligibles au programme de formation professionnelle Bourgogne Franche-Comté

INSERTION PROFESSIONNELLE – DÉBOUCHÉS

- Salarié(e)
- Poursuite d'études

COÛT DE LA FORMATION

- 24 552,00 euros sans frais pédagogiques

DÉMARRAGE DE LA FORMATION

- Prévu : novembre 2022, sous réserve d'effectif complet à l'entrée en formation

ENGAGEMENT
DE SERVICE

QUALIFORMAGRI
REF. 132

AFNOR CERTIFICATION

www.afnor.org



Le personnel est sensibilisé
à la nécessité
d'adapter son accueil
aux différentes personnes
en situation de handicap :



Référent Handicap
M. KIELBASA Daniel

Nombre
de bénéficiaires
par session :
6

Taux de
Réussite :
100 %

Taux
d'insertion :
100 %

Taux de
Satisfaction :
75 %

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Face à face pédagogique
- Travaux pratiques et travaux dirigés sur plateaux techniques (type auto-école)
- Retour et partage d'expériences
- Initiation sur simulateurs avec configuration personnalisée
- Stages en entreprise
- Demande de participation collaborative au concept pédagogique

CONTENU ET DURÉE DE LA FORMATION

UC1 : Optimiser l'utilisation de la machine de bûcheronnage 1.1 Prendre en main le chantier 1.2 Effectuer les réglages et paramétrages de la machine	210 h
UC2 : Conduire la machine 2.1 Réaliser les opérations d'abattage des arbres 2.2 Réaliser les opérations de façonnage	280 h
UC3 : Effectuer l'entretien de la machine de bûcheronnage 3.1 Réaliser la maintenance préventive de la machine 3.2 Réaliser la maintenance corrective de la machine	85 h
Le chargement, déchargement et arrimage, en toute sécurité de l'engin sur un porte char (la réglementation du transport)	7h
Lutte contre les discriminations	7 h
Savoir-être professionnel - SOFT SKILLS	21 h
Stage en entreprise	420 h
Spécificités de la formation au CFPPA :	
	Passage de l'ECC1
	Sensibilisation aux Troubles Musculo - Squelettiques
	SST : Sauveteur Secouriste au travail
	Habilitation électrique H0B0
	AIPR : Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux
	7h
	14h
	7h
	7h

Soit 645 heures en centre (dont 35h en formations spécifiques au CFPPA) et 420 heures en entreprise.

MODALITÉS D'ÉVALUATION ET DE VALIDATION

Le diplôme est composé de :
3 UC (Unités Capitalisables)

Il est attribué à tout candidat ayant obtenu les 3UC qui composent ce diplôme.

Ces différentes UC sont attribuées aux stagiaires ayant satisfait aux évaluations certificatives organisées par l'équipe pédagogique du centre au cours de la formation et validées par un jury permanent officiel composé de professionnels et de formateurs.

Les UC peuvent être obtenues indépendamment les unes des autres et restent acquises après la date de validation pendant 5 ans.